

Chap. X, art. 6. Achat de matières premières pour les ateliers des prisons. fr.	55,000
» X, » 7. Gratifications aux détenus.	4,000
Ensemble trois cent cinquante-sept mille francs.	337,000

EXERCICE 1847.

Chap. I, art. 3. Frais de route et de séjour. fr.	1,000
» II, » 4. Matériel des cours d'appel.	1,000
» II, » 5. Tribunaux de première instance et de commerce (<i>personnel</i>). .	7,000
» III, » 1. Traitement du personnel de la haute cour militaire.	10,000
» III, » 3. Traitement des auditeurs militaires et prévôts.	5,000
» V, » 1. Palais de justice (<i>constructions</i>).	42,000
» VII, » 1. Pensions civiles.	27,000
» VIII, » 2. Traitement du clergé catholique.	68,000
» IX, » 4. Subsidés pour l'exécution des dépôts agricoles.	20,000
» X, » 2. Traitement des employés des prisons. .	9,000
» X, » 6. Achat de matières premières pour les ateliers.	60,000
» X, » 7. Gratifications aux détenus.	4,000
» X, » 8. Frais d'impression et de bureau dans les prisons.	5,000
Ensemble deux cent cinquante-sept mille francs.	257,000

Art. 2. Les sommes de 337,000 francs et de 257,000 francs retranchées des budgets de 1846 et 1847, s'élevant en totalité à 614,000 francs, serviront à couvrir l'insuffisance des crédits alloués aux budgets du département de la justice, pour les exercices 1846, 1847 et 1848.

EXERCICE 1846.

Chap. IX, art. 1. Frais d'entretien et de transport de mendiants dont le domicile de secours est inconnu, jusqu'à concurrence de. . . . fr.	40,500
---	--------

Chap. X, art. 1. Frais d'entretien, de nourriture et d'habillement des détenus, jusqu'à concurrence de. fr.	62,000
» X, » 5. Constructions et réparations dans les prisons, jusqu'à concurrence de.	60,000
Ensemble cent trente-deux mille cinq cents francs.	132,500

EXERCICE 1847.

Chap. IV, art. 1. Frais d'instruction et d'exécution en matière criminelle, etc.	40,000
» IX, » 1. Frais d'entretien et de transport de mendiants dont le domicile de secours est inconnu.	11,000
» X, » 5. Frais de constructions et réparations dans les prisons.	139,000
Ensemble cent quatre-vingt-dix mille francs.	190,000

EXERCICE 1848.

Chap. IV, art. 1. Frais d'instruction et d'exécution en matière criminelle, etc.	50,000
» IX, » 6. Établissements de réforme pour les mendiants et vagabonds âgés de moins de 18 ans.	171,500
» X, » 1. Frais d'entretien, de nourriture et d'habillement des détenus. .	70,000
Ensemble deux cent quatre-vingt-onze mille cinq cents francs.	291,500

Promulguons la présente loi, ordonnons qu'elle soit revêtue du sceau de l'État et publiée par la voie du *Moniteur*.

Contre-signé par les ministres de la justice, M. DE HAUSSEY, et des finances, M. FRÈRE-ORBAN.

775. — 29 DÉCEMBRE 1848. — *Loi contenant le budget des voies et moyens pour l'exercice 1849*(1). (Monit. du 30 décembre 1848.)

Léopold, etc. Les chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

Art. 1^{er}. Les impôts directs et indirects, exis-

(1) Présentation à la chambre des représentants par le

tants au 31 décembre 1848, en principal et centimes additionnels ordinaires et extraordinaires, tant pour le fonds de non-valeurs qu'au profit de l'État, ainsi que la taxe des barrières, seront recouvrés, pendant l'année 1849, d'après les lois et les tarifs qui en règlent l'assiette et la perception.

Le principal de la contribution foncière est réparti entre les provinces, pour l'année 1849, conformément à la loi du 9 mars 1848.

Art. 2. A partir du 1^{er} janvier 1849, le quart des salaires alloués aux conservateurs des hypothèques, par le décret du 21 septembre 1810, pour les transcriptions d'actes de mutation, sera porté en recette pour le compte du trésor.

Art. 3. D'après les dispositions qui précèdent, le budget des recettes de l'État, pour l'exercice 1849, est évalué à la somme de cent quinze millions huit cent quatre-vingt-dix-sept mille vingt francs (fr. 115,897,020); les recettes provenant des ventes de biens domaniaux, autorisées en vertu de la loi du 3 février 1843, à la somme de

neuf cent mille francs (fr. 900,000), et les recettes pour ordre à celle de onze millions six cent vingt mille francs (fr. 11,620,000).

Art. 4. La vérification de la capacité des navires et bateaux assujettis au droit de patente, attribuée exclusivement au contrôleur des jaugeurs par l'art. 28 de la loi du 19 novembre 1842, pourra, à partir du 1^{er} janvier 1849, être confiée à d'autres agents, qui seront désignés par le gouvernement.

Art. 5. Pour faciliter le service du trésor, pendant le même exercice, le gouvernement pourra, à mesure des besoins de l'État, mettre en circulation des bons du trésor jusqu'à concurrence de la somme de dix millions de francs.

Art. 6. La présente loi sera obligatoire le 1^{er} janvier 1849.

Promulguons la présente loi, ordonnons qu'elle soit revêtue du sceau de l'État et publiée par la voie du *Moniteur*.

Contre-signé par le ministre des finances,
M. FRÈRE-ORBAN.

TABLEAU du budget des voies et moyens pour l'exercice 1849.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	MONTANT des PRÉVISIONS DES RECETTES.	TOTAL.
IMPOTS.		
CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.		
<i>Foncier.</i>	Principal. fr.	15,500,000 »
	3 cent. addit. ordinaires.	465,000 »
	2 id. pour non-valeurs.	510,000 »
	10 id. extraordinaires.	1,350,000 »
	3 id. supplément. sur le tout.	554,750 »
		18,359,750 »
<i>Personnel.</i>	Principal.	8,364,000 »
	10 cent. addit. extraordinaires	856,400 »
		9,200,400 »
<i>Patentes.</i>	Principal.	2,819,000 »
	10 cent. addit. extraordinaires.	281,900 »
		3,100,900 »
<i>Redevances sur les mines.</i>	Principal.	180,000 »
	10 cent. ordinaires pour non-valeurs.	18,000 »
	5 cent. sur les deux sommes précédentes, pour frais de perception.	9,900 »
<i>Douanes.</i>	Droits d'entrée. . . (16 cent. addit.).	10,000,000 »
	Droits de sortie. . . (id.).	400,000 »
	Droits de transit. . . (id.).	60,000 »
	Droits de tonnage. . . (id.).	450,000 »
	Timbres.	35,000 »
		10,945,000 »
Droit de consommation sur les boissons distillées	»	900,000 »

gouvernement le 6 novembre 1848. — Rapport par M. Coels le 12 décembre. — Discussion le 14. — Nouveau rapport le 16. — Disc. le 18 et adoption le 19, par 72 voix contre 1.

Rapport au sénat par M. Cogels le 25 décembre. — Discussion les 24, 27 et 28, et adoption à l'unanimité des 40 membres.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		MONTANT des PRÉVISIONS DES RECETTES.	TOTAL.
<i>Accises.</i>	Sel. (sans additionnels).	4,800,000 »	20,406,000 »
	Vins étrangers. (26 centimes additionnels et timbres collectifs)	2,100,000 »	
	Eaux-de-vie étrangères (sans addit.)	200,000 »	
	— indigènes (id.)	3,800,000 »	
	Bières et vinaigres (26 centimes additionnels et timbres collectifs)	6,500,000 »	
	Sucres.	3,000,000 »	
	Timbres { sur les quittances { sur les permis de circulation.	5,000 » 1,000 »	
<i>Garantie.</i>	{ Droits de marque des matières d'or et d'argent.	»	150,000 »
<i>Recettes diverses.</i>	{ Droits de magasin des entrepôts, perçus au profit de l'État.	200,000 »	210,000 »
	{ Recettes accidentelles.	10,000 »	
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.			
<i>Droits additionnels et amendes.</i>	{ Enregistrement. (30 cent. addit.)	10,200,000 »	20,575,000 »
	{ Greffe. (id.)	300,000 »	
	{ Hypothèques. (26 id.)	1,600,000 »	
	{ Successions. (30 id.)	5,500,000 »	
	{ Timbre. (sans addit.)	3,000,000 »	
	{ Le timbre des permis de port d'armes de chasse est porté à 32 francs.)		
	Amendes.	175,000 »	
<i>Recettes diverses.</i>	{ Indemnités payées par les miliciens pour remplacement et pour décharge de responsabilité de remplacement.	70,000 »	311,000 »
	{ Amendes en matière de simple police, civile, correctionnelle, etc.	140,000 »	
	{ Produits des examens.	85,000 »	
	{ — des brevets d'invention.	15,000 »	
	{ — des diplômes des artistes vétérinaires.	1,000 »	
PÉAGES.			
<i>Domaines.</i>	{ Produits des canaux et rivières appartenant au domaine, droits d'écluse, ponts, navigation.	850,000 »	4,995,000 »
	{ Produits de la Sambre canalisée.	620,000 »	
	{ — du canal de Charleroy.	1,465,000 »	
	{ — du canal de Mons à Condé.	120,000 »	
	{ — des droits de bacs et passages d'eau.	90,000 »	
	{ — des barrières sur les routes de 1 ^{re} et de 2 ^e classe.	1,850,000 »	
TRAVAUX PUBLICS.			
<i>Postes.</i>	{ Taxe des lettres et affranchissements.	2,830,000 »	3,200,000 »
	{ Port des journaux et imprimés	110,000 »	
	{ Droits sur les articles d'argent.	25,000 »	
	{ Remboursements d'offices étrangers.	170,000 »	
	{ Emoluments perçus en vertu de la loi du 19 juin 1842.	65,000 »	
MARINE.			
	Produits du service des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres.	»	512,000 »

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	MONTANT des PRÉVISIONS DES RECETTES.	TOTAL.	
CAPITAUX ET REVENUS.			
TRAVAUX PUBLICS.			
Chemin de fer.	15,500,000 »	15,531,000 »	
Produit des cartes de circulation dans les stations et sur les chemins de fer.	25,000 »		
Vente des tarifs du chemin de fer.	6,000 »		
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.			
Rachat et transfert de rentes, y compris l'aliénation de rentes constituées.	1,500 »	20,807,470 »	
Capitaux du fonds de l'industrie.	120,000 »		
Capitaux de créances ordinaires.	200,000 »		
Prix de vente d'objets mobiliers; transactions en matière domaniale; dommages et intérêts; successions en déshérence; épaves.	200,000 »		
Prix de vente de domaines, en vertu de la loi du 27 décembre 1822, payés en numéraire ensuite de la loi du 28 décembre 1835, pour l'exécution de celle du 27 décembre 1822 et des lois des 30 juin 1840, 18 mai 1845 et 27 février 1846.	200,000 »		
Prix de coupes de bois, d'arbres et de plantations; vente d'herbes; extraction de minerai de fer, de terre et de sable.	1,100,000 »		
Fermages de biens-fonds et bâtiments, de chasses et de pêches; arrérages de rentes; revenus des domaines du département de la guerre.	400,000 »		
Produits de l'école vétérinaire et d'agriculture.	60,000 »		
Intérêts de créances du fonds de l'industrie et de créances ordinaires.	50,000 »		
Restitutions et dommages-intérêts en matière forestière.	100 »		
Restitutions volontaires.	100 »		
Abonnements au <i>Moniteur</i> et au <i>Recueil des lois</i>	40,000 »		
Produit du quart des salaires des conservateurs des hypothèques sur les transcriptions d'actes de mutations.	25,000 »		
TRÉSOR PUBLIC.			
Produits divers des prisons (pistoies, cantines, vente de vieux effets).	420,000 »		2,879,770 »
Intérêts de 13,438 obligations de l'emprunt de 30 millions de francs à 4 p. c., provenant de l'emploi de l'encaisse de l'ancien caissier général, sans préjudice aux droits envers le même caissier, dont il est fait réserve expresse.	537,520 »		
Intérêts des capitaux tenus en réserve jusqu'à la liquidation définitive des créances mentionnées à l'art. 64 du traité conclu entre la Belgique et le royaume des Pays-Bas, le 5 novembre 1842.	299,500 »		
Produits de l'emploi des fonds de cautionnements et consignations.	480,000 »		
Produits des actes des commissariats maritimes.	40,000 »		
— des droits de pilotage et de fanal.	575,000 »		
— de la fabrication de pièces de cuivre.	145,000 »		
Intérêts attribués au trésor, sur les émissions de billets de banque de la Société Générale pour favoriser l'industrie nationale (loi du 22 mai 1848).	400,000 »		
Moitié des intérêts du cautionnement de 2,000,000 de francs de la société de la Vendre.	42,750 »		
Produit de la retenue de 1 p. c. sur les traitements et remises.	240,000 »		

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	MONTANT des PRÉVISIONS DES RECETTES.		TOTAL.
REMBOURSEMENTS.			
CONTRIBUTIONS DIRECTES, ETC.			
Prix d'instruments à l'usage des employés de l'administration des contributions, etc.	1,000 »		
Frais de perception des centimes provinciaux et communaux.	100,000 »	101,000 »	
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.			
Recouvrements de reliquats de comptes arrêtés par la cour des comptes.	50,000 »		
Bénéfice éventuel produit par la fonderie de canons à Liège, sur la fabrication d'armes de guerre à exporter pour l'étranger.	25,000 »		
Frais de poursuites et d'instances.	5,000 »		
Recouvrements sur les communes, les hospices et les acquéreurs de bois domaniaux pour frais de régie de leurs bois.	155,000 »		
Frais des perceptions faites pour le compte de tiers.	6,000 »		
Frais de perceptions faites pour le compte des provinces.	7,000 »		
Frais de justice en matière criminelle, correctionnelle, de simple police, etc.	160,000 »	652,800 »	
Frais d'entretien et de transport de mendiants, d'indigents et d'enfants trouvés, etc.	1,000 »		2,256,600 »
Frais de justice devant les conseils de discipline de la garde civique.	100 »		
Pensions à payer par les élèves de l'école militaire.	54,200 »		
Annuités à payer par les propriétaires riverains du canal de la Campine (première et deuxième sections), du canal d'embranchement vers Turnhout et de la première section du canal de Zelzaete.	148,300 »		
Abonnement provisoire des provinces pour le service des ponts et chaussées.	61,300 »		
TRÉSOR PUBLIC.			
Recouvrement d'avances faites par le ministère de la justice aux ateliers des prisons, pour achat de matières premières.	852,400 »		
Recettes accidentelles.	290,000 »		
Versements à faire par les sociétés anonymes, les concessionnaires de chemins de fer, de routes, de canaux et de ponts.	156,800 »	1,482,800 »	
Abonnement des provinces, pour réparations d'entretien dans les prisons.	23,600 »		
Chemin de fer rhénan, dividendes de 1849.	160,000 »		
FONDS SPÉCIAL.			
Produit des ventes de biens domaniaux, autorisées par la loi du 3 février 1845.		Total. fr.	145,897,020 »
			900,000 »

Recettes pour ordre.

ADMINISTRATIONS.	NATURE DES RECETTES.	SOMMES PARTIELLES.	TOTAL PAR CHAPITRE.
	CHAPITRE PREMIER.		
TRÉSOR PUBLIC.	Art. 1 ^{er} . Cautionnements versés en numéraire dans les caisses du trésor public de Belgique, par des comptables de l'État, par des receveurs communaux, des receveurs de bureaux de bienfaisance, des préposés aux bureaux de station de l'administration du chemin de fer, etc., pour garantie de leur gestion, et cautionnements fournis par des contribuables, pour garantie du paiement de droits en matière de douanes, d'accises, etc. Art. 2. Caisses des veuves des fonctionnaires civils. Art. 3. Caisses des veuves et orphelins des officiers de l'armée Art. 4. Caisses des pensions et de prévoyance des instituteurs primaires. Art. 5. Masse d'habillement et d'équipement de la douane. Art. 6. Subsidés offerts pour construction de routes. Art. 7. Parts des communes dans les frais de confection des atlas des chemins vicinaux.	1,200,000 » 1,000,000 » 160,000 » 150,000 » 250,000 » 300,000 » 20,000 »	3,080,000 »
	CHAPITRE II.		
CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.	Art. 8. Répartition du produit d'amendes, saisies et confiscations en matière de contributions directes, douanes et accises. Art. 9. Frais d'expertises de la contribution personnelle. Art. 10. Droits de magasin des entrepôts au profit des communes. Art. 11. Recouvrement d'impôts au profit des provinces. Art. 12. Recouvrement d'impôts au profit des communes. Art. 13. Taxe provinciale sur les chiens.	120,000 » 30,000 » 40,000 » 2,680,000 » 2,320,000 » 260,000 »	3,430,000 »
	CHAPITRE III.		
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	Art. 14. Amendes diverses et autres recettes soumises aux frais de régie. Art. 15. Amendes de consignations et autres recettes non assujetties aux frais de régie. Art. 16. Recouvrements de revenus pour compte de provinces, déduction faite des frais de régie.	120,000 » 1,000,000 » 470,000 »	3,090,000 »
	CONSIGNATIONS.		
	Art. 17. Consignations de toute nature.	1,300,000 »	
	Total des recettes pour ordre. . . fr.		11,620,000 »